

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1254**

commune (s) :

objet : Travaux de réalisation et de réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Autorisation de signer le marché public à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

**Commission permanente du 21 novembre 2016****Décision n° CP-2016-1254**

objet : **Travaux de réalisation et de réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Autorisation de signer le marché public à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché de travaux de réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement****1° - Les travaux à réaliser**

Le présent marché a pour objet les prestations d'études, de réalisation, d'adaptations et de réparation d'éléments de type menuiseries aluminium, vitrages et murs rideaux installés sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement de la Métropole de Lyon.

La localisation des travaux aura lieu dans la majorité des cas :

- dans les ateliers du titulaire du marché,
- dans les stations d'épuration, de relèvement et ouvrages annexes du réseau d'assainissement situés sur le territoire de la Métropole,
- dans les bâtiments administratifs du service Usines de la direction de l'eau.

A titre exceptionnel, le prestataire pourra être amené à intervenir sur d'autres sites, pour d'autres services de la direction de l'eau, à leur demande et en accord avec le service Usines, gestionnaire du présent marché.

**2° - Choix de la procédure**

La Métropole agit en qualité d'entité adjudicatrice.

Ce marché fait suite à une procédure adaptée dans les conditions des articles 41 et 42-2° de l'ordonnance marchés publics et des articles 27 et 34 du décret marchés publics.

**II - Caractéristiques du marché de travaux de réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement****1° - Forme et durée du marché**

Le présent marché public est un accord-cadre fractionné à bons de commande au sens des articles 78 et 80 du décret marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

## 2° - Montant du marché

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 30 septembre 2016, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise MASFER SAS, pour un montant minimum de 50 000€ HT, soit 60 000€ TTC et un montant maximum de 150 000€ HT, soit 180 000 € TTC pour la période ferme de 2 ans. Les montants sont identiques sur la période reconductible.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes pour les travaux de réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement et tous les actes y afférents, avec l'entreprise MASFER SAS, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC pour la durée ferme de 2 ans, soit un montant minimum de 100 000 € HT et 120 000 € TTC et maximum de 300 000 € HT et 360 000 € TTC pour la durée totale du marché, soit 4 ans (2 ans reconductible une fois).

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 à 2021 - comptes 6063 et 6152 de la section de fonctionnement, opérations n° 2P19O2178 et n° 2P19O2180.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.**